

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JANVIER 2023 A 20H03

Nombres de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Pouvoir : 0

Votants : 13

PRESENTS : Mme Pascale BAVOUZET, M. Valéry JANVIER, M. François RULLAUD, Mme Nadine SALLÉ, M. Sylvain SCHULER, M. Francis COLIN, M. Maxime AMBLARD, M. Jean-Marie LAMY, Mme Anne-Marie BOIRON et Mme Priscille VANHAY, M. Cyril JOUBERT, Mme Catherine GIRAUD et Mme Nathalie JAMET.

ABSENTES EXCUSÉES : Mme Christelle DAIGURANDE et Mme Marina PICARD-CAUSSE.

SECRETAIRE : Mme Catherine GIRAUD.

DÉLIBÉRATIONS :

Madame La Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la demande de subvention DETR 2023 pour la réhabilitation du Château de La Tremblère.

Le Conseil accepte ce nouveau point.

2023-01 Demande de subvention DETR 2023 pour l'installation d'un système de vidéo-protection :

Madame La Maire présente au Conseil Municipal la demande d'aide financière à l'État dans le cadre de la DETR 2023 pour la mise en place d'un système de vidéo protection sur une partie de la commune. Un devis a été réalisé par l'entreprise Soludom. Madame La Maire a donc proposé à l'ensemble du Conseil le plan financier tenant compte du montant du devis et des subventions sollicitées comme suit :

DETR (40%) HT	2 787.60 €
FAR (40 %) HT	2 787.60 €
Fonds propres (20 %) HT	1 393.80 €
TOTAL HT	6 969.00 €
TVA	1 365.92 €
TOTAL TTC	8 334.92 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce plan financier.

2023-02 Demande de subvention DETR 2023 pour la remise en état et l'aménagement des extérieurs du Château de La Tremblère :

Madame La Maire présente au Conseil Municipal la demande d'aide financière à l'État dans le cadre de la DETR 2023 pour la remise en état et l'aménagement des extérieurs du Château de La Tremblère. Elle rappelle également que le devis qui avait été choisi dernièrement est celui de l'entreprise ATRS. Madame La Maire a donc proposé à l'ensemble du Conseil le plan financier tenant compte du montant du devis et des subventions sollicitées comme suit :

DETR (20%) HT	5 515.70 €
FAR (60 %) HT	16 547.10 €
Fonds propres (20 %) HT	5 515.70 €
TOTAL HT	27 578.50 €
TVA	5 515.70 €
TOTAL TTC	33 094.20 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce plan financier.

2023-03 Tarifs des plaques pour le columbarium et le jardin du souvenir à partir du 1^{er} février 2023 :

Madame La Maire explique au Conseil que les plaques pour le columbarium et le jardin du souvenir étaient fournies gratuitement par la Commune lors de l'achat d'une case ou du droit à la dispersion des cendres dans le cimetière d'Arthon. Celles-ci seront désormais facturées.

Le Conseil Municipal décide de fixer, à l'unanimité, les tarifs des plaques pour les caves-urnes et le jardin du souvenir, à partir du 1^{er} février 2023, comme suit :

	PRIX UNITAIRE
Plaque caves-urnes (70x280)	30 €
Plaque jardin du souvenir (40x90)	20 €

2023-04 Choix de l'une des 3 propositions du cabinet à maîtrise d'ouvrage CRESCENDO pour la réhabilitation du Château de La Tremblère :

La Maire présente au Conseil Municipal les trois propositions faite par le cabinet à maîtrise d'ouvrage CRESCENDO, pour la réhabilitation du Château de La Tremblère. Afin de mieux comprendre les devis, CRESCENDO a retransmis des propositions plus détaillées que Madame La Maire a expliquées à l'Assemblée.

Après délibération, l'ensemble du Conseil Municipal décide de retenir la proposition à 1 083 637 € HT du cabinet à maîtrise d'ouvrage CRESCENDO, charge Madame La Maire de faire toutes les démarches nécessaires et de signer l'offre.

2023-05 Demande de subvention DETR 2023 pour la réhabilitation du Château de La Tremblère :

Madame La Maire présente au Conseil Municipal la demande d'aide financière à l'État dans le cadre de la DETR 2023 pour la réhabilitation du Château de La Tremblère. Suite au devis réalisé par CRESCENDO, Madame La Maire a proposé à l'ensemble du Conseil le plan financier tenant compte du montant du devis et des subventions sollicitées comme suit :

DETR (50%) HT	541 818.50 €
CAP Tourisme (15%) HT	162 545.55 €
Châteauroux Métropole (15%) HT	162 545.55 €
Fonds propres (20 %) HT	216 727.40 €
TOTAL HT	1 083 637.00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce plan financier.

Questions diverses :

• Projection sur le budget 2023 :

Mr Valéry JANVIER, 1^{er} Adjoint, a fait une brève projection sur le budget 2023. Malgré les fortes augmentations prévues sur les contrats d'électricités, l'inflation et les projets en cours, le budget communal devrait rester stable cette année. Plus de précisions seront apportés lors du vote du budget fin mars.

• Voltalis :

Voltalis est une société qui pose gratuitement, sur des radiateurs électriques, des boîtiers permettant via une application de gérer sa consommation d'électricité. Ce dispositif est mis en place par Châteauroux Métropole pour les communes faisant partie de l'Agglomération. Pour plus d'informations vous pouvez vous rapprocher de la Mairie d'Arthon ou de Châteauroux Métropole.

• Vélo Teebike :

Teebike est une entreprise qui commercialise une roue adaptable sur un vélo « basique » permettant de le rendre électrique. L'autonomie est de 60km pour un prix de 795 € la roue.

L'Agglomération de Châteauroux Métropole a fait l'acquisition de 14 roues dont une sera prêtée, pendant une durée limitée, à la commune d'Arthon pour que les Élus et les Employés puisse la tester.

• **Création d'une Junior Association :**

Quatre jeunes Arthonnais, ont rencontrés Madame La Maire et les Adjointes leurs faisant part de leur envie de s'investir pour la Commune. L'idée a été de créer un Conseil Municipal des Jeunes mais le peu de participants n'a pas permis de concrétiser le projet. La seconde solution, la plus pertinente, est donc de fonder une Junior Association. Il s'agit d'un organisme (sur le plan national) ouvert aux adolescents âgés de 11 à 18 ans permettant la participation des Jeunes au sein de différentes associations communales et la réalisation des objectifs fixés. Un délégué vient en Mairie 01/02/2023 afin d'expliquer à Mme La Maire et aux adjointes le déroulement de ce projet ainsi que les formalités administratives. A la suite de ce rendez-vous, un débriefing de l'entretien sera fait auprès des intéressés le samedi 04 février à 17h00 dans la Salle du Conseil.

• **Projet de panneaux photovoltaïques pour l'école maternelle/cantine/périscolaire :**

Afin de réduire le coût des factures d'électricité, surtout au niveau du complexe école maternelle/cantine/périscolaire, la municipalité a pour projet d'implanter des panneaux photovoltaïques au sol, sur une surface de 150 m², dans une parcelle communale située à côté de l'école maternelle. Les panneaux seront déplaçables en cas de déménagement de l'école.

• **Point sur l'éclairage du stade municipal :**

Toujours dans le but de réduire notre consommation d'électricité, un devis a été demandé à la SPIE pour remplacer l'éclairage du stade municipal par un éclairage LED, nous attendons la réception de celui-ci. Des subventions pourront nous être accordées dans le cadre des économies d'énergies.

• **Points sur les contrats d'électricité :**

Pour rappel, 3 compteurs jaunes devaient être remplacés par des compteurs bleus afin de réduire nos dépenses. Concernant la Salle Multi-activités, le changement de compteur a été effectué le 28 décembre 2022. Pour le gymnase et le complexe école maternelle/cantine/périscolaire, ENEDIS vient de nous donner une date d'intervention, il s'agit du 15 et 16 février 2023 si les conditions le permettent. En attendant, le gymnase n'est plus alimenté en électricité et le complexe école maternelle/périscolaire/cantine a été équipé d'un dispositif de délestage en prévision d'un compteur moins puissant afin d'éviter les coupures récurrentes.

• **Informations sur les chats errants aux Loges Brûlées :**

Suite à l'arrêté municipal pris par la commune pour le trappage des chats errants aux Loges Brûlées du 12 septembre au 12 décembre, nous sommes aujourd'hui en mesure de vous donner quelques informations :

- 26 chats ont été attrapés : 8 ont été adoptés, 5 ont été admis à la SPA et 13 ont été stérilisés et remis sur site.

- 4 chats sont morts.

Les chats stérilisés remis sur le site portent un tatouage représentant une croix verte dans l'oreille gauche. Nous remercions Mr et Mme LECHAT ainsi que tous ceux qui ont participé à cette action.

La date du prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 16 mars 2023 à 20h00.

La séance est levée à 22h30.

Secrétaire de séance,



C. GIRAUD

La Maire,



P. BAVOUZET